

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On assure que pendant l'absence de l'Empereur, qui durera quarante jours, l'Impératrice dirigera les affaires de l'Etat comme Impératrice régente, avec l'assistance du conseil privé.

Cette situation était celle dont Sa Majesté était investie pendant la guerre d'Italie, lorsque l'Empereur commandait l'armée française.

Le maréchal duc de Magenta a dû partir le 18 d'Alger pour la province de Constantine, afin de diriger en personne l'expédition rendue nécessaire dans les Babors par la levée de boucliers de cinq à six tribus des cercles de Djijelli et de Bougie. Ces tribus sont situées sur le bord de la mer. Quatre colonnes doivent attaquer ces dissidents et en feront probablement une prompt justice.

Des manifestations bruyantes ont troublé la tranquillité de Barcelonne dans la soirée du 12 avril. Un rassemblement tumultueux, formé d'abord d'étudiants, puis d'agitateurs républicains; s'est réuni aux cris de: « Vive Montalvan! Vive le professeur libre! A bas Narvaez! A bas la reine! » Bientôt cependant le calme s'est spontanément rétabli, et tout fait prévoir que ces désordres ne se renouveleront pas.

Des dépêches parvenues des autres provinces catalanes, de Saragosse et de tout l'Aragon, des capitales de l'Andalousie et des

autres parties de l'Espagne, annoncent que la tranquillité n'y a pas été troublée un seul instant.

On écrit de Rome, le 20 avril :

Les Romains ont fêté, avec un grand éclat, l'anniversaire du retour du pape de Gaète à Rome. Hier, le pape s'est rendu à Sainte-Agnès, hors les murs, où il a assisté à l'exécution d'une hymne expressément mise en musique pour cette circonstance. Dans la soirée, une illumination splendide a éclairé la ville.

Quelques places avaient été changées en jardins; dans d'autres, au milieu de lumières se trouvaient placés des transparents qui représentaient le pape. Partout des concerts. Une foule immense circulait pour voir les illuminations.

Le général de Montebello a donné une brillante soirée en l'honneur de M. le duc de Persigny.

On écrit de Rome au *Journal des Débats*, que la discussion de l'Adresse au Corps-Législatif semble avoir très-peu passionné les Romains.

Nous apprenons par la voie de New-York que le vide se fait peu à peu autour de Juarez, et ceux de ses anciens partisans qui ne se rallient pas au nouvel ordre de choses prennent chaque jour leur vol vers les Etats-Unis.

Entre autres défections, nous apprenons celle du général Jésus Gonzalès Ortega, fameux par sa malheureuse défense de Puebla et par le peu de cas qu'il fait de sa parole. Ac-

compagné de son frère, le colonel Ortega, il a franchi la frontière du Nouveau-Mexique et est arrivé à Santa-Fé.

Un correspondant de Santa-Fé nous annonce que Juarez avait évacué Chihuahua à l'approche de l'armée française.

Les étudiants de Kiel ont fait une démonstration singulière. Un des élèves de l'université, M. Hanken, a raillé et provoqué en duel, a plusieurs reprises, des officiers prussiens; il a, en outre, opposé une résistance énergique aux patrouilles qui voulaient l'arrêter. Bref, il s'est livré à des démonstrations contre la Prusse, et par suite il a été exclu pour un an de toutes les écoles.

Une procession d'étudiants des plus curieuses a accompagné M. Hanken quand il est sorti de la ville, à midi. M. Hanken était assis sur un char traîné par quatre chevaux et orné des drapeaux de l'Université, de couronnes de fleurs, de rubans, etc... A la tête du cortège se trouvaient deux étudiants à cheval, en grande tenue. D'autres étudiants à cheval, en voiture et à pied marchaient derrière le char. La population a pris part à cette démonstration.

Des dépêches télégraphiques de Saint-Petersbourg et de Nice, arrivées le 18 à Paris, annoncent que le grand-duc héritier de Russie a été frappé d'une congestion cérébrale, et que son état a inspiré de telles craintes, qu'on a dû lui administrer les sacrements.

Les dernières nouvelles indiquent cependant que l'état du prince s'était amélioré.

L'empereur de Russie, informé par le télégraphe, est parti de Saint-Petersbourg pour

se rendre à Nice, en traversant l'Allemagne et la France.

La reine de Danemark et la princesse de Dagmar, sa fille, fiancée au grand-duc héritier, sont partis de Copenhague pour se rendre à Nice.

On mande de Nice :

Le grand-duc prince héritier de Russie est très-souffrant, et son état donne de sérieuses inquiétudes. Le prince est atteint d'une méningite-cérébro-spinale.

Le médecin de l'empereur, M. Midekaner, est arrivé mardi soir à Nice et il a constaté une inflammation de la moëlle de l'épine dorsale et du cerveau. Les symptômes de l'inflammation avaient cependant diminué, tandis que la fièvre et l'affaiblissement ont continué.

Mercredi matin, il y avait insomnie, dans la nuit la fièvre avait augmenté, les symptômes de compression du cerveau ont diminué. Le mouvement des membres est libre. Il existe toujours des craintes.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 19 avril 1865.

Mon cher Directeur,

Il n'y a peut-être pas dans toute l'année une semaine mieux remplie que la semaine sainte, et plus féconde en distractions, en occupations de toute nature.

Pour les âmes pieuses et tendres, et pour beaucoup aussi qui ne sont point mystiques du tout, il y a les émotions religieuses, la bénédiction des rameaux d'abord, puis le lavement des pieds, puis l'adoration de la croix, enfin

FEUILLETON.

18

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Dans cette nouvelle existence, Germain avait des reminiscences de la vie de Justin. Les habitudes aristocratiques se révélèrent une à une.

Un jour il lui tomba entre les mains un livre d'anglais, et ce ne fut pas sans surprise que le docteur l'entendit, après quelques jours d'études, parler anglais assez facilement. Il fut de même pour la langue allemande, que le vicomte connaissait comme sa langue maternelle et qui lui revint soudainement, à la grande stupéfaction et aussi à la grande joie du docteur.

Eclairé par ces faits étranges, M. Grazielli — c'était le nom du médecin — entreprit de rendre la mémoire au sujet; n'était-ce pas une cure admirable à tenter?

Tous les moyens furent mis en œuvre pour ressusciter ce passé lambeau par lambeau; et au bout de quelques mois, M. Germain repossédait tous les talents et la plupart des connaissances oubliées par

Justin. C'était plus qu'un progrès, plus qu'une guérison, c'était presque un miracle; et le docteur en suivait la marche progressive avec un orgueil que comprendront les hommes de science.

Cependant les événements se rattachant directement à la vie passée du malade lui échappaient toujours. Vainement les plus habiles médecins avaient été consultés, la science avait été impuissante, et il avait été reconnu unanimement qu'il ne fallait plus compter que sur une circonstance providentielle pour obtenir une guérison complète.

Germain manifestant quelques dispositions pour la chirurgie, le docteur l'instruisit et en fit son aide.

Si, au lieu de se renfermer dans le plus triste isolement, Jeanne de Parsffell eût pu voir le monde, elle eût sans nul doute reconnu son beau-frère dans cet homme mystérieux dont on ignorait le nom, qui parlait plusieurs langues et appartenait évidemment à l'aristocratie la plus haute. Malheureusement Jeanne commençait à expier ses fautes dans la retraite la plus absolue.

A cette époque, du reste, les salons étaient fermés; la noblesse, celle-là qui seule eût pu reconnaître le vicomte, était dans l'exil.

Les années se passèrent sans amener aucun résultat et le docteur renonça à tout espoir; il garda Germain près de lui, le menant partout avec lui, en faisant tout à la fois son confident, son ami et son aide.

Cependant le misérable qui avait dévoué le vicomte, après avoir tenté de l'assassiner et croyant avoir réussi, profitait de son vol avec un bonheur inouï. Grâce à l'or qu'il avait dérobé, il avait pu s'installer dans une maison de modeste apparence et se faire traiter. Son médecin était un démocrate auprès duquel il s'était fait passer comme une victime de la royauté.

Au résumé, qu'était réellement ce personnage? — Pierre Mesnard était un simple clerc de procureur, que ses sentiments pervers et sa cupidité avaient jeté dans la révolution. Doué d'un esprit retors, d'une audace peu commune, d'une ambition immodérée, d'une soif inextinguible des richesses, et surtout d'une élasticité de conscience des plus remarquables; sans scrupule et sans pudeur, il avait l'adresse infernale de dissimuler ses vices sous une apparente brusquerie que l'on prenait pour de la franchise et de la loyauté.

Chassé honteusement de chez son procureur pour

quelque bas méfait, dénué de ressources, il s'était fait bandit par occasion, espérant bien tirer un parti convenable des circonstances. Les événements de l'hôtel de Parsffell l'avaient fatalement servi.

Dès que sa santé le lui permit, sans cesser de se montrer patriote enragé, sans désertir le club des Jacobins dont il était un des membres les plus fougues, il monta une espèce d'agence d'affaires, une banque usuraire où il exploita les proscrits de la façon la plus hideuse, dépouillant par tous les moyens possibles ceux qui avaient la naïveté de se confier à lui, et les envoyant ensuite à l'échafaud, pour se débarrasser d'eux et faire acte de patriotisme.

Cependant l'horizon politique s'éclaircissait peu à peu, et notre homme crut prudent de quitter le métier; il songea alors à faire usage des papiers dérobés par lui au vicomte.

Ces papiers étaient les doubles des principaux actes établissant l'identité du jeune mari; la situation exacte de sa fortune, et les titres authentiques de cette fortune consistant en biens fonciers en Allemagne, le testament du prince de Parsffell, le contrat de mariage, etc...

Au moment de s'engager dans une lutte où il pou-

toute la série des cérémonies touchantes par lesquelles l'Eglise catholique prépare les fidèles à la solennité pascale.

A côté de ces prédications qui courbent les fronts au pied de l'arbre divin de la rédemption, à côté de ces offices qui symbolisent les mystères les plus augustes du catholicisme, la dévotion mondaine sait se créer des distractions qui apportent quelque soulagement à l'austérité des pratiques religieuses.

C'est dans ce but précisément, et afin que nos belles dévotes ne laissent pas s'écouler huit mortelles journées sans s'occuper de toilette, que les concerts spirituels ont été inventés. On se retrouve le jeudi chez Erard, le vendredi, aux Italiens, on a l'air d'entendre le *Stabat* de Rossini ou le *Requiem* de Mozart, et, en réalité, on s'y rend pour montrer que l'on n'est point trop mal en robe de soie montante, ou perdue dans des flots de dentelle, et qu'on sait au besoin se composer une toilette riche et sévère, avec autant de goût que l'on en met pour triompher, les épaules nues, en robe de mousseline ou en costume travesti.

Mais, tandis que la foule emplit les églises, que les spirales parfumées des encensoirs et les notes harmonieuses de l'orgue montent vers les voûtes gothiques, une autre foule bigarrée et joyeuse se porte vers les foyers de tentation qui, par une coïncidence singulière, sont plus nombreux pendant ces quelques jours peut-être que pendant tout le reste de l'année. Ainsi, d'une part, la foire aux jambons, raillerie étrange, se tient pendant ces jours de rigoureuse abstinence, et déploie aux yeux des promeneurs ahuris des amas de charcuterie fumée et salée qui provoquent une soif inextinguible. De l'autre, la promenade de Longchamp excite et développe tous les appétits du luxe, toutes les convoitises de la vanité.

Enfin, brochant sur le tout, la foire au pain d'épice vient éveiller tous les instincts de gourmandise chez les petits bonshommes auxquels les fêtes de Pâques donnent une liberté momentanée. Mais cette fois nous ne sommes plus dans les liens austères de la semaine sainte, et le péché est bien moins gros.

C'est une des choses les plus antiques et les plus vénérables de Paris que ces deux foires, la foire aux jambons et la foire au pain d'épice. La foire aux jambons surtout revêt des aspects rabelaisiens qui inspirent le respect. Elle encombre les abords de la place de la Bastille, et le Génie de la Liberté, du haut de la colonne immortelle, projette un regard mélancolique sur cette plantureuse exhibition.

Le jambon étale sa carnation brillante à l'ombre du laurier dont les peintres ceignent la tête des héros; les énormes quartiers de lard font fléchir les cloisons; les saucisses s'enroulent en interminables spirales, et des chapeliers de saucissons se balancent dans l'atmosphère poussiéreuse. A travers ces étalages passe la foule épaisse et bruyante des cha-

lands: ce sont de diligentes ménagères et de robustes promeneurs à la poitrine large et aux épaules carrées. Tous hument avec une satisfaction marquée l'air saturé d'un fumet puissant qui leur chatouille agréablement les papilles.

La foire aux jambons a conservé à peu près toute son importance d'autrefois, mais il n'en est pas de même de la promenade de Longchamp; celle-ci n'a rien gardé de sa splendeur traditionnelle.

Il y avait, vendredi, sur les Champs-Élysées un très-grand nombre de voitures, beaucoup de curieux et de promeneurs, mais c'est en vain que l'on aurait cherché dans cette cohue un équipage de luxe, un attelage remarquable. Des calèches de promenade et des carrosses de louage composaient la très-grande majorité des véhicules.

Quant aux toilettes nouvelles, on peut dire qu'il ne s'en est montré d'aucune sorte. Il est vrai qu'il était tombé une averse vers trois heures, et que l'exhibition des élégances parisiennes s'allie mal avec la pluie. Quoi qu'il en soit, la physionomie des Champs-Élysées ne répondait guère à l'idée que se font les étrangers de cette promenade de Longchamp. Que voulez-vous? on va à Vincennes, à la Marche, au bois, mais on ne veut plus aller à Longchamp!

C'est à la Marche, c'est à Vincennes, c'est sur le champ de courses qu'il faut aller pour se rendre compte des progrès incroyables que font chaque jour le mauvais goût et l'excentricité des toilettes féminines. Si ce n'étaient que les toilettes, passe encore; mais on se ferait difficilement une idée des scènes qui s'offrent aux yeux du public, venu pour assister à des spectacles d'un tout autre genre.

« La gaîté de certain monde des deux sexes, dit la *Presse* à propos des dernières courses de la Marche, dépassait toute mesure. Il y avait telle voiture de poste, par exemple, où maîtres et valets rivalisaient ensemble de cris et de démonstrations qui montraient que l'éducation n'était pas beaucoup plus développée chez les uns que chez les autres. Mais le plus grand scandale de la journée a été offert par une réunion de collégiens perchés sur un brack conduit en poste et précédé de deux courriers revêtus de l'uniforme d'un collège de l'Etat. On a prononcé le nom du collège, mais il en coûterait trop de se faire l'écho du bruit public, et il vaut mieux s'abstenir. Le champagne coulait à flots entre les mains mal assurées de ces jeunes gens trop précoces à jeter leur gourme. »

Le gros événement littéraire de la quinzaine, c'est l'élection de M. Prévost-Paradol à l'Académie française, où il se présentait en concurrence avec Jules Janin. Je ne parle pas de l'élection de M. Camille Doucet; le public s'en est si peu préoccupé; mais celle de M. Prévost-Paradol a été si rapidement improvisée et si lestement enlevée, que cela n'a pas laissé de

produire quelque surprise.

L'un de nos cercles parisiens a été dernièrement le théâtre d'un gros scandale. On aurait pris en flagrant délit de tricherie un jeune Anglais d'une grande famille et possesseur d'une fortune considérable. Il trichait par amour de l'art sans doute. L'émotion du jeu ne lui suffisait plus; il lui fallait peut-être celle du vol. On peut aller fort loin sur cette pente. Le jeune insulaire a été provisoirement mis à la porte.

La vente de l'écurie de courses du duc de Morny a été un vrai triomphe. On se serait cru à la vente Pourtalès. Tous les turfistes de l'Europe s'étaient donné rendez-vous à Chantilly. Le lot des poulains de trois ans était magnifique, les jeunes poulains de deux ans étaient moins remarquables; cependant le *Sioulet* est un splendide cheval. Les enchères ont été fort animées. Le total des sommes obtenues par les 57 chevaux s'élève à 537,950 fr., soit en moyenne 10,009 fr. 50 c. par cheval. Jamais des prix aussi considérables n'avaient été atteints en France.

Maintenant, on songe à vendre les collections du duc. Ces ventes commenceront le 31 mai, par les tableaux modernes. Les tableaux anciens occuperont plusieurs vacations, et enfin viendront les diverses séries de curiosités. Par suite d'une autorisation toute spéciale, la vente se fera dans les salons mêmes de la Présidence. Mais par une coïncidence bien rare, la vente Pourtalès va donc avoir dans la même saison une nouvelle édition.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La commission du budget, au Corps-Législatif, s'est réunie le 19 ainsi que celle relative aux crimes et délits commis à l'étranger.

— Par suite d'ordres envoyés de Paris à Toulon, le yacht à vapeur *Aigle*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral de Dompière d'Hornoy, commandant des yachts impériaux, est entré au bassin pour être repeint et remeublé à neuf.

Ces mesures semblent indiquer que l'Empereur s'embarquera sur ce bâtiment.

— Le général Mendoza, l'un des principaux défenseurs de Puebla, qui avait été interné en France après la chute de cette ville, et qui a fait depuis sa soumission à l'empereur Maximilien, s'est embarqué le 17, à Saint-Nazaire, pour retourner au Mexique. Le même paquebot conduira à la Vera-Cruz M. Dano, ministre de France au Mexique, et M. de Bearn, qui est attaché à sa légation.

— Voici quelques détails sur la mort subite de M. Alcalá Galiano, ministre des travaux publics en Espagne, qui a succombé le 11 avril, aux suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait

été frappé deux heures auparavant en conseil des ministres.

M. Alcalá Galiano est le signataire du décret de destitution de M. Montalvan, recteur de l'Université. Au moment où il se disposait à se rendre au conseil des ministres, il était plein de santé et il avait, durant toute la matinée, manifesté plus de gaieté que de coutume.

En descendant de sa demeure, et sur le point de monter en voiture, il aperçoit un de ses vieux amis qui arrive vers lui le visage sévère et abattu. Cet ami, parent d'un jeune homme tué la veille par la garde civile, lui dit :

— Tu es un assassin : en signant le décret qui destituait de ses fonctions un vieillard honorable et dont toute la vie avait été consacrée à l'étude, tu as provoqué l'effusion du sang et les événements dont Madrid vient d'être le théâtre; tu as tué mon parent, et sa femme a perdu la raison.

Quelques passants, attirés par cette scène se sont écriés :

« Si, si, es un matador. Oui, oui, c'est un meurtrier. »

M. Alcalá Galiano monta en voiture tout préoccupé de ce qu'il venait d'entendre, et se rassura qu'il s'écriait de temps à autre :

« Je ne veux plus voir de baïonnettes; qu'on éloigne ces soldats dont la vue me fatigue. »

Après qu'il fut frappé de l'attaque, on ne l'entendit plus répéter que ces paroles : « *Ona de marzo, 11 mars.* » C'est la date du jour où il proposa au conseil des ministres la destitution du recteur de l'Université.

— On lit dans le *Star* :

« On sait qu'il s'est élevé récemment une polémique assez vive entre les savants au sujet de crapauds trouvés vivants dans des pierres. Un phénomène de cette nature s'est reproduit à Hartlepool ces jours derniers. Des ouvriers en sciant une pierre qu'ils avaient tirée de terre où elle était à une profondeur de vingt-cinq pieds, ont extrait de cette pierre un gros crapaud vivant, mais très-aplati. »

« A peine hors de sa prison, le crapaud respira avec effort et a tenté de mouvoir ses pattes engourdies. Afin d'expliquer le phénomène de cette existence aussi singulièrement conservée, le crapaud a été envoyé au président de la Société d'histoire naturelle. Dans le sein de la Société la polémique a commencé; un savant géologue, M. le révérend Taylor, d'Hartlepool, a émis l'opinion que le crapaud devait être âgé de 6,000 ans. »

— La culture du coton en Algérie prend décidément l'essor le plus rapide et promet de devenir pour l'agriculture de notre colonie une spécialité aussi lucrative qu'elle l'a été pour l'Amérique. D'après des renseignements récemment transmis à l'administration, le développement de la production cotonnière s'est élevé en deux ans, dans la seule province de Bone, de 60 à 490 hectares. Il a été expé-

rait trouver la mort et songeant à quitter la France aussitôt que les circonstances le lui permettraient, le vicomte de Harthem avait jugé prudent de ne pas se séparer de ces papiers importants.

Par l'examen de ces pièces, Mesnard apprit que le prince de Parsfell avait légué sa fortune par parties égales entre Lilia, Jeanne et Justin; d'autre part, que le vicomte avait par testament laissé à sa femme tous ses biens avec retour à sa belle-sœur, dans le cas où Lilia mourrait sans enfant; dans le cas contraire, ces biens revenaient de droit à l'héritier du vicomte. Enfin, dans l'hypothèse où tous les membres de la famille mourraient avant que cette fortune ne fût en leur mains, elle revenait à un sieur Besnard, ami intime du vicomte et son exécuteur testamentaire, ainsi que le lui annonçait une lettre jointe au testament.

Or, par suite des événements que nous avons racontés, cette lettre écrite le matin même de la mort du prince de Parsfell, n'avait pu être envoyée à son adresse.

S'approprier cette fortune devint le but de Mesnard. Sa première précaution fut de substituer son nom à celui de l'exécuteur testamentaire. De Besnard il fit Mesnard, sans la moindre difficulté, puis il se

mit en quête de savoir ce qu'était devenue cette famille malheureuse.

Notre homme avait assisté à l'assassinat du vieux prince; il avait lui-même frappé le vicomte, il n'avait donc plus à s'occuper du sort de Lilia et de Jeanne.

Les recherches furent longues et difficiles, mais enfin elles eurent pour lui un résultat satisfaisant.

Il sut que Lilia était morte en donnant le jour à une fille, recueillie par des ouvriers. Plus tard il apprit que cette enfant avait été réclamée par une femme pauvre, mais d'un aspect imposant. A force de démarches, il retrouva les traces de cette femme, qui n'était autre que Jeanne. Sur ces découvertes, l'ex-clerc de procureur établit ses plans. Ses projets furent doubles: ou devenir l'époux de la fille du vicomte quand elle serait en âge d'être mariée, ou faire disparaître la mère et la tante pour rendre exécutoire à son profit la dernière clause testamentaire, grâce à une audacieuse substitution de personne.

Sa perspicacité lui démontra nettement que jamais Jeanne ne consentirait à lui donner la main de Justine. Ce fut alors qu'il songea à enlever l'enfant; s'il réussissait, il se faisait son protecteur, s'offrait à

elle comme l'ami de son père, pétrissait à son gré cette jeune âme; la préparait peu à peu à cette union monstrueuse, d'une fille mariée au meurtrier de son père, et devenait ainsi possesseur de tous les biens des Parsfell et des Harthem réunis.

Nous avons vu que le misérable échoua dans ses tentatives criminelles. La Providence ne permit pas que Justine tombât aux mains de ce bandit.

Ce fut alors que, pour éviter un danger dont elle ne s'expliquait pas la cause, Jeanne quitta Paris et vint en Normandie.

Pendant quelques années, Pierre Mesnard perdit leurs traces. Puis enfin son génie infernal le servit, et il découvrit leur retraite. Les idées d'enlèvement lui revinrent alors, et voici ce qu'il avait imaginé pour arriver à ses fins.

Muni d'une fausse lettre signée Justin de Harthem, il se présentait à la jeune fille au nom de son père. Proscrit et malade, celui-ci lui donnait l'ordre de suivre son ami M. Mesnard, qui seul connaissait sa retraite. Elle devait partir immédiatement sans parler à personne de cette affaire, sans même prévenir sa tante qui devait la rejoindre.

Une fois Justine entre ses mains par ruse ou par violence, Mesnard mettait Jeanne dans l'impossibi-

lité de lui refuser la main de sa nièce, à moins d'un grand scandale.

— Le reste allait de soi.

On a vu par quel concours de circonstances Justine avait échappé au danger qui la menaçait. On a vu également que les projets infâmes de Mesnard trouvaient entravés par l'amour de Jules Raimbaud et grande était la rage de Mesnard quand venaient tout hasard, rôder autour de la demeure de Jeanne, il avait été en partie témoin du drame mystérieux dont nous avons fait le récit.

— La situation se trouvait essentiellement modifiée. Mesnard ne reculait devant rien; dérouté par les circonstances, il se remit bientôt et s'ingéniait à faire servir à ses intérêts les incidents terribles qui venaient de surgir.

— Jeanne était morte assassinée.

Après du cadavre se trouvait une jeune fille, tenant dans ses mains l'arme meurtrière.

Qui pouvait-on accuser du meurtre, sinon cette jeune fille? tout était contre elle.

— Allons, se dit notre individu, c'est elle qui a dû frapper, c'est elle qui a frappé... on le prouvera... on saura trouver des témoins; ce serait jouer de malheur si une jeune fille n'avait pas d'ennemis.

de Bone en France, pendant la dernière campagne, jusqu'au 14 mars, 942 quintaux de coton, représentant une valeur de près d'un million de francs.

Ce sont ces faits, qui, en constatant la merveilleuse aptitude du sol et du climat de l'Algérie pour la production du textile, aujourd'hui le plus employé par l'industrie, ont décidé le gouvernement à activer l'exécution de tous les projets de barrages-réservoirs et de canaux d'irrigation nécessaires pour donner à la culture du coton sur le territoire algérien le développement général auquel le manque d'eau, jusqu'à présent, seul fait obstacle.

Chronique Locale.

SOUSCRIPTION au profit de la veuve et des enfants du sieur Béhu.

M. de Saintmème..... 10 fr.

CLASSE DE 1864.

Les opérations du Conseil de révision commenceront le 2 mai. Voici l'itinéraire qu'il suivra dans notre arrondissement.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera L'EXAMEN.	JOUR ET HEURE DE L'EXAMEN.
Étrangers au dépt. de Maine-et-L. Saumur (N.-E.) <i>Jeunes gens détenus appartenant à divers départements.</i>	Angers, Préf. Saumur	Mardi 2 mai, à midi. Jeudi 11 mai, à 10 h.
Saumur (Sud).	Fontevrault	<i>id.</i> à 1 h. 1/2.
Saumur (N.-O.).	Saumur	Vendredi 12 mai, à 8 h.
Vihiers	Saumur	<i>id.</i> à midi.
Montreuil-Bellay	Vihiers	Mardi 23 mai, à 8 h.
Doué	Montreuil-B.	<i>id.</i> à 2 h.
Gennes	Doué	Mercredi 24 mai, à 8 h.
	Gennes	<i>id.</i> à 1 h. 1/2.
	Retour à Ang.	Mercredi 7 juin.

Ajournés et admission des remplaçants ou substituants. Id. et formation de la liste départementale.

Exonération des jeunes soldats ayant versé le prix de cette exonération avant le même jour.

Id., de ceux ayant versé le 23, au plus tard.

Sous aucun prétexte, les jeunes gens étrangers au département de Maine-et-Loire, régulièrement autorisés à s'y faire examiner, ne pourront être visités ailleurs qu'au chef-lieu, et ils devront être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, lorsqu'ils se présenteront devant le Conseil de révision.

Les séances du Conseil commenceront très-exactement aux heures indiquées; il importe que les jeunes gens convoqués ou leurs mandataires, en cas d'absence, soient présents dès le commencement de l'opération, faute de quoi ils pourraient être déclarés propres au service militaire et dirigés ultérieurement sur un corps de l'armée, quels que fussent d'ailleurs leurs droits à l'exemption.

Voici la répartition entre les cantons de no-

mies, l'échafaud me délivra de l'héritière. En ma qualité d'exécuteur testamentaire et d'héritier *in extremis*, je deviens le tranquille possesseur des biens de ces pauvres défents... cela vaut mieux qu'un mariage.

— Décidément, ajouta-t-il en terminant son monologue, Dieu fait bien ce qu'il fait.

Ces réflexions édifiantes terminées, Mesnard alla frapper à la porte de quelques habitants pour leur annoncer la mort de la Vieille de la Côte, sous prétexte d'avoir l'adresse du maire, et n'oubliant pas d'insinuer que l'assassin ne pouvait être que la jeune fille qui demeurait avec elle.

Dans les dispositions où se trouvait la population de la Bouille contre Justine, ces perfides paroles trouvèrent facilement cours.

— Au fait, disait-on, d'une fille perdue à un assassin; la distance n'est pas si grande.

Une demi-heure ne s'était pas écoulée que tout le village était en émoi et que la maison de Jeanne était menacée d'une invasion.

(La suite au prochain numéro).

tre arrondissement, proportionnellement au nombre des jeunes inscrits sur les listes de tirage, du contingent de 1539 hommes affecté au département de Maine-et-Loire, sur la classe de 1864.

CANTONS.	Nombre d'inscrits.	Contingent à fournir.
Doué.....	92	29
Gennes.....	74	25
Montreuil-Bellay.....	80	25
Saumur (nord-est).....	67	21
Saumur (nord-ouest)....	71	22
Saumur (sud).....	154	48
Vihiers.....	139	43

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés que M. le directeur général de la Compagnie d'Orléans, faisant droit aux réclamations qui lui ont été adressées, va prévoir, dans l'organisation du service d'été, un nouveau train omnibus, dans chaque sens, entre Tours et Angers.

Le départ de Tours aura lieu vers midi, c'est-à-dire après l'arrivée dans la dite ville des trains venant d'Orléans et de Poitiers, avec lesquels il se trouvera en correspondance.

Le départ d'Angers aura lieu vers 10 h. 50 du matin, c'est-à-dire après l'arrivée à Angers du train omnibus venant de Nantes, avec lequel il se trouvera en correspondance.

Cette amélioration donnera ainsi satisfaction aux intérêts des populations des localités intermédiaires et notamment des habitants de Saumur.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 avril 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

Au moment où les campagnes souffrent si cruellement de la disette des fourrages, un correspondant de l'*Avenir National* lui signale, pour le bétail, une substance alimentaire très-salubre et abondante. Il s'agit tout simplement de sarments fraîchement coupés que l'on rompt à la main, par tronçons de 15 à 20 centimètres. A l'appui de cette indication, le correspondant cite l'exemple d'un agriculteur qui, quoique richement pourvu de fourrages et autres provendes, a fait cette expérience de soumettre une partie de son bétail à une nourriture si économique.

« J'ai vu hier chez lui, dit-il, des chevaux, qui, ne consommant par jour que du sarment à discrétion et trois livres de foin seulement, sont dans un état de santé parfaitement satisfaisant. Ils engraisent même et leur poil est devenu plus brillant depuis qu'ils sont à ce régime. J'ai assisté à leur repas et à celui de quelques bœufs, qui n'ont pas d'autre nourriture. Chevaux et bœufs dévorent le sarment avec une avidité remarquable; ils s'en trouvent on ne peut mieux, et l'on peut même observer, indice de bon augure, que leur fumier est plus gras que celui des animaux soumis au régime ordinaire de la saison. »

Déjà une autre année, le même agriculteur avait fait cette expérience avec un égal succès: des animaux nourris de sarments pendant deux mois consécutifs n'en avaient éprouvé nul dommage, ni sur le moment ni plus tard.

Un congrès auquel prendront part des représentants de toutes les contrées viticoles de France doit se réunir cette année à Mâcon. Les principales questions qui y seront examinées sont les suivantes:

1° Examen des procédés et des méthodes d'invention récente les plus capables de perfectionner la culture;

2° Recherche des moyens les plus propres à faciliter et à élargir les débouchés offerts en Europe à nos vins par les traités de commerce, et à prévenir la crise imminente dont le commerce et l'agriculture sont menacés par suite de la substitution de la vigne aux céréales et aux autres cultures, substitution devenue universelle dans le Midi, et qui tend chaque année davantage à encombrer les marchés, par suite d'une production exagérée;

3° Examen des mesures à prendre contre une falsification parvenue à ce degré d'audace, qu'elle fait concurrence à nos vins naturels, dont elle détruit la réputation, et qui souvent s'exerce dans les lieux de production eux-mêmes, et contre la fausse marque d'origine, qui substitue des marchandises inférieures et imitées sous la trompeuse apparence du bon marché, à celles qu'offre le commerce honnête. »

Les souscriptions à l'Emprunt Mexicain, sont reçues à la caisse du Receveur particulier des finances à Saumur, tous les jours, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, jusques et y compris le mercredi 26 avril.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'empereur de Russie est passé hier matin à 11 heures à Paris. L'empereur Napoléon est allé à sa rencontre à la gare du Nord, d'où il a conduit l'empereur de Russie à la gare de Lyon.

Les informations particulières que nous recevons de Nice font craindre que l'empereur de Russie, qui est attendu aujourd'hui, n'arrive trop tard pour embrasser son fils vivant.

Turin, 20 avril, soir. — *Chambre des députés.* — Discussion du projet de loi sur la suppression des corporations religieuses.

La commission insiste pour que la discussion s'engage sur son projet.

Le baron Ricasoli parle dans le même sens; il croit que le gouvernement doit résoudre la question ecclésiastique.

Le garde des sceaux défend le projet ministériel. La Chambre décide de discuter sur le projet ministériel. Dans sa seconde séance, la Chambre continue la discussion sur les projets financiers.

Le Sénat commence la discussion du Code pénal.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Arrondissement de Saumur.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAIN

Pour la route départementale n° 2. — Commune d'Ambillou.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse d'Ambillou, route départementale n° 2 des Ponts-de-Cé à Loudun, les terrains ci-après désignés, savoir:

1° De dame Lucie Martineau, épouse autorisée et assistée du sieur Henri Jeunault, propriétaire, avec lequel elle demeure à Lourdes-Rochemenier, arrondissement de Saumur, une maison, située commune d'Ambillou, section C, n° 1,092 du plan cadastral; superficie: 0 are 35 centiares, estimés à raison de 300 francs l'are, ci.	105 fr.
Indemnité pour dommages.	895
Ensemble.	1,000

2° De dame Jeanne-Julie Martineau, veuve en premières noces du sieur Théophile Néron, et actuellement épouse assistée et autorisée du sieur Louis Cordier, marchand de chevaux, avec lequel elle demeure à Ambillou, une maison, située audit bourg, section B, n° 241 du plan cadastral; superficie: 0 are 27 centiares, estimés à raison de 300 francs l'are, ci.	81 fr.
Indemnité pour dommages.	869
Ensemble.	950

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus

devront le faire connaître au secrétariat de la sous-préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 5 mai 1841, article 21.

En sous-préfecture, à Saumur, le 20 avril 1865.

Le Sous-Préfet,

(192) Signé: V^o O'NEILL DE TYRONE.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, invite les lecteurs des journaux qu'il fait vendre sur la voie publique, à ne payer aux crieurs aucune somme à l'avance. Tous les abonnements, quelle qu'en soit la durée, devront lui être remis directement. (187)

ÉTABLISSEMENT DE SAINTE-ANNE

POUR DAMES PENSIONNAIRES

A SAUMUR,

Près l'église de Nantilly.

Cet établissement, situé à mi-côte, défendu des vents du nord, est dans les meilleures conditions pour sa destination: appartements bien éclairés et bien aérés, avec vue délicieuse; belles promenades, jardins, bosquets, horizon vaste et varié.

Le prix de la pension est modéré et varie suivant les besoins et les exigences des pensionnaires.

BULLETIN FINANCIER.

Les affaires sont considérablement ralenties cette semaine sur notre marché financier. Les valeurs ont montré cependant une certaine fermeté, qu'elles doivent surtout aux achats persévérants du comptant. La spéculation opère peu; elle se dispose à prendre part aux émissions importantes qui vont avoir lieu, et dont la plus considérable est l'emprunt mexicain, dont la souscription s'ouvre au Comptoir d'escompte, à partir du 22 courant.

Cet emprunt se compose de 500,000 obligations émises à 540 fr. et remboursables par voie de tirage au sort à 500 fr. en cinquante années. Chaque obligation rapporte 6 0/0, soit 30 fr. Les versements sont échelonnés depuis la date de la souscription jusqu'à la fin de l'année courante.

Il y aura deux loteries annuelles; 15 cent mille francs seront répartis tous les six mois de la façon suivante: 1 lot de 500,000 fr.; 2 lots de 100,000 fr.; 4 lots de 50,000 fr.; 60 lots de 10,000 fr.; soit pour l'année 5 millions.

En dehors du remboursement des obligations par voie de tirage, le remboursement du montant de la souscription, soit 540 fr., se fait à l'aide d'un mécanisme issu des combinaisons d'assurance et qui est employé ici pour la première fois. Seize millions prélevés sur le produit net de l'emprunt sont capitalisés en rentes françaises et formeront, au bout de cinquante ans, un nouveau capital destiné à rembourser intégralement les souscripteurs.

Les capitaux de placement se portent toujours avec empressement vers les chemins de fer français. On recherche surtout le Lyon, dont le dividende est fixé pour cette année à 63 fr.

Les actions des Charentes sont fermes à 532-50. Cette Compagnie procède à une émission de 16,000 obligations autorisées par le ministre de l'agriculture et du commerce. Emises à 260 fr., remboursables à 500 fr. en 99 ans, par tirage au sort, et produisant 15 fr. d'intérêt annuel, ces obligations seront très-bien accueillies par le public. On souscrit en versant 100 fr. chez MM. les fils de Guilhou jeune.

Le parlement italien vient de voter la loi des chemins de fer, en vertu de laquelle une subvention annuelle de 3,240,000 fr. est accordée à la Compagnie de Turin à Savone; cette Compagnie, sur laquelle nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention, fait appel aux capitaux pour la souscription de 76,000 obligations de 500 fr. dont l'intérêt et l'amortissement sont garantis par le gouvernement italien.

La Société anonyme de Dépôts et Comptes-courants s'est chargée de cette émission, qui est faite au prix de 215 fr., jouissance du 1^{er} janvier, soit 207-50 net. Cette obligation constitue un placement de 7-75 p. 100. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Et sur baisse de mise à prix, A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, Le samedi 6 mai 1865, à midi,

1^o UNE GRANDE ET BELLE MAISON

De construction récente, Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 6 et 8,

Composée au rez-de-chaussée de vastes magasins, aujourd'hui occupés par M. Gaborit, marchand de nouveautés, d'un entre-sol, d'un premier et d'un second étage, greniers sur le tout; caves voûtées, cour et servitudes. Mise à prix, réduite à... 25,000 fr.

2^o UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, Rue de l'Hôtel-de-Ville, Divisée en deux magasins, dont l'un est occupé par M. Legrand, épiciériste, et l'autre par M^{lle} Renault, marchande de lingerie; cette maison a deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, et des greniers, cour, caves, caveaux, servitudes. Mise à prix, réduite à... 10,000 fr.

Les acquéreurs n'auront à payer en sus de leur prix que 8 pour 100 pour tous droits d'enregistrement, de greffe, de transcription et autres. Pour plus amples renseignements, s'adresser:

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2^o A M. NUSSARD-GUIBERT, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, n° 8, qui fera visiter les biens à vendre.

Pour insertion sommaire, (171) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

APRÈS DÉCÈS, D'UN FONDS DE BOUCHERIE Située à Saumur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, Anciennement exploité par M. Pierre-François Poisson.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, le dimanche 7 mai 1865, à midi.

Mise à prix, quatre mille francs, et... 4,000 fr.

L'adjudicataire aura toutes facilités pour prendre à bail les lieux où s'exploite le fonds mis en vente.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. Poisson négociant, rue de la Comédie, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (195)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES, Pour entrer en jouissance le 24 juin 1865,

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, occupée précédemment par M. Ving, ayant salon, salle à manger, plusieurs chambres, petit jardin.

L'adjudication se fera le jeudi 18 mai 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Laumonier.

On vendrait à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication. S'adresser pour tous renseignements, audit notaire. (167)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Bagneux, chemin du Vau-l'Anglais, et 45 ares 88 centiares de VIGNES y attenantes, pouvant être divisés.

S'adresser, soit au sieur Charles TOUCHET, qui occupe ladite maison, soit à M^e LAUMONIER. (194)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA NU-PROPRIÉTÉ

De 5 hectares 83 ares environ de terres, vignes et prés, situés sur les communes du Coudray, de Cour-champs, d'Artannes et d'Épieds; et de DEUX MAISONS, avec leurs dépendances, au bourg du Coudray.

Pour plus de détails voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e LAUMONIER, notaire. (168)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement, UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (145)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 30 avril 1865, à midi précis, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, au lieu dit les Fontaines, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, dans la maison où est décédée la veuve Gaignard, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu: Lits, linge, effets d'habillement, buffet, commode, batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 25 avril, à midi,

DES BIENS

Ci-après,

Situés commune de Saumur.

MAISON, cave et pressoir au Petit-Puy.

JARDIN de 2 ares, à la rue Chèvre. Sept ares de terre et vigne, en Veaujoint.

Sept ares de terre et vigne, au Perrault.

Dix ares de terre et vigne, au Perrault.

Quatre ares de terre, au Perrault. Vingt-deux ares de vigne, aux Moncartiers.

Dix ares de terre et vigne, aux Moncartiers.

Une cave, au Clos-Bonnet.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser audit notaire. (163)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, rue de la Visitation, n° 98. S'adresser audit notaire. (164)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

Commune des Tuffeaux.

A Sainte-Radegonde:

1^o Maison, servitudes et jardin.

2^o Trente-trois ares de vigne.

3^o Quatre-vingt-cinq ares de vigne.

4^o Dix-sept ares de vigne.

A la Mimerolle:

5^o Cave et pressoir.

Aux Vignaux:

6^o Cinquante-cinq ares de terre affiée.

7^o Une rente de 35 francs.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire à Saumur.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

Une MAISON, située à Saumur, près la place Saint-Nicolas, composée de six pièces parquetées, cuisine, buanderie, cave, serre-bois et jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. JOLY, architecte. (115)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 25 avril 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sous les halles provisoires de Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession vacante de feu M. Jean Pineau, propriétaire, décédé à Saumur le 19 novembre 1864, à la requête de M. Cormery, curateur à ladite succession vacante.

Il sera vendu: Plusieurs lits, 3 couettes, oreillers, traversins, rideaux, draps, serviettes, effets, armoire, coffre, buffet, commodes, tables, chaises, bouteilles et barriques vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

AVIS

A la suite de la vente, il sera vendu une très-belle grille et portes en fer pour devanture, une écurie en bois, crèche et râteau. (196)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX.

Le samedi 29 avril 1865, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, par le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères de 36 chevaux provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur, SAVOIR:

6 chevaux de manège, 6 chevaux de carrière, 1 cheval de fourgon, 23 chevaux de troupe,

Total 36. On paiera comptant plus 5 p. 0/0. Le Receveur des Domaines, Z. JANNETEAU. (197)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, En un ou plusieurs lots,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert, Consistant en deux corps de bâtiments, jardins de bon rapport de fruits, quetier et pièce d'eau. S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (183)

A VENDRE

UNE BONNE

ÉTUDE DE NOTAIRE

Dans l'arrondissement de Cholet.

S'adresser à M. PELLETIER, avoué à Cholet. (184)

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRENTER

UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n° 25, Saumur.

A VENDRE

UN CHEVAL DE VOITURE.

S'adresser chez M. MONNEREAU, négociant en liquides, rue Beaurepaire, Saumur. (198)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{lle} SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

A LOUER, UNE MAISON,

rue du Pavillon, précédemment occupée par M^e de Bellabre.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (150)

A LOUER, UNE MAISON,

rue du Pavillon, précédemment occupée par M^e de Bellabre.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (150)

A LOUER, UNE MAISON,

rue du Pavillon, précédemment occupée par M^e de Bellabre.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (150)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guintrand père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINTRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

A LOUER

Présentement,

MAISON DU TIVOLI

Route d'Angers,

Commune de Saint-Lambert,

Avec BEAU JARDIN enclos de murs, bien affructué, d'une contenance de 27 ares 50 centiares.

S'adresser à M. DUTERTRE, à la gendarmerie de Saumur. (186)

A CÉDER

UNE AUBERGE

Rue St-Nicolas, n° 8, à Saumur.

ON DEMANDE A LOUER,

Un JARDIN de 15 à 20 ares, entouré de murs et bien planté, avec Pavillon, dans la banlieue de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M^{lle} PRIOU, auteur de l'Oïdiocide, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

MALADIE DU SANG.

TRÉSOR DE LA SANTÉ

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande).

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur.

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur.

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur.

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS

au comptant.

BOURSE DU 20 AVRIL.

BOURSE DU 21 AVRIL.

Dernier cours.

Hausse.

Baisse.

Dernier cours.

Hausse.

Baisse.

3 pour cent 1862. 67 65 » 10 » » 67 60 » » » 05

4 1/2 pour cent 1852. 96 » » » 1 » » 96 » » » »

Obligations du Trésor. 450 » » » 1 25 450 » » » »

Banque de France. 3570 » » » 10 » 3570 » » » »

Crédit Foncier (estamp.). 1275 » » » 5 » 1272 50 » » » 2 50

Crédit Foncier colonial. » » » » » » » » » »

Crédit Agricole. » » » » » » » » » »

Crédit Industriel. 720 » » » 2 50 720 » » » »

Crédit Mobilier. 785 » » » 5 » 782 50 » » » 2 50

Comptoir d'esc. de Paris. 960 » » » 2 50 955 » » » 5 »

Orléans (estampillé). 840 » » » » » 841 25 1 25 » »

Orléans, nouveau. » » » » » » » » » »

Nord (actions anciennes). 1050 » » » 2 50 1056 25 6 25 » »

Est. 523 75 1 25 » » 523 75 » » » »

Paris-Lyon-Méditerranée. 960 » » » 2 50 961 25 1 25 » »

Lyon nouveau. » » » » » » » » » »

Midi. 601 25 1 25 » » 602 50 1 25 » »

Ouest. 530 » » » 2 50 527 50 » » » 2 50

C^{ie} Parisienne du Gaz. 1645 » » » 7 50 1645 » » » »

Canal de Suez. 450 » » » 2 50 450 » » » »

Transatlantiques. 526 25 » » » 8 75 522 50 » » » 3 75

Emprunt italien 5 0/0. 65 60 » 35 » » 65 65 » » » 05

Autrichiens. 442 50 » » » 438 75 » » » 3 75

Sud-Autrich.-Lombards. 548 75 » » » 546 25 » » » 2 50

Victor-Emmanuel. 302 50 » » » 303 75 1 25 » »

Russes. » » » » » » » » » »

Romains. 270 » » » 2 50 270 » » » »

Crédit Mobilier Espagnol. 550 » » » » » 542 50 » » » 7 50

Saragosse. 372 50 » » » 370 » » » 2 50

Séville-Xérès-Séville. 200 » » » 15 » » 192 50 » » » 7 50

Portugais. 240 » » » » » 242 50 2 50 » »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. 315 » » » » » 315 » » » »

Orléans. 301 25 » » » » » 301 25 » » » »

Paris-Lyon-Méditerranée. 300 » » » » » 300 » » » »

Ouest. 298 75 » » » » » 298 75 » » » »

Midi. 298 75 » » » » » 297 50 » » » »

Est. 298 75 » » » » » 298 75 » » » »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature en contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.